

Paris, le 30 mars 2020

**Arnaud MALAISÉ**  
**Régis METZGER**  
**Francette POPINEAU**  
**Co-Secrétaires généraux**

A

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP

Monsieur le Ministre,

Vous avez la responsabilité de veiller à la sécurité et à la protection des personnels. Or ceux et celles qui accueillent les enfants de soignants, y compris dans les zones où le virus est particulièrement « actif », ne possèdent bien souvent aucune protection et les gestes barrières pour les enfants du primaire sont difficilement applicables.

Cette absence de protection met en danger la santé des enseignants et de leurs proches, mais aussi celles des élèves accueillis et de leurs familles. Elle pourrait effectivement engendrer une chaîne de transmissions supplémentaires dans les écoles. Cela pourrait nuire au volontariat et à l'engagement actuel des personnels dans cette solidarité indispensable au bon fonctionnement du service public de santé.

Nous demandons donc avec insistance, à ce que les personnels volontaires pour l'accueil dans les écoles soient inscrits sur la liste des « bénéficiaires prioritaires des personnels protégés », afin de bénéficier de masques de protection.

Nous vous remercions au vu de ces éléments de donner bonne suite à notre demande. Veiller sur la santé des personnels est un devoir de l'Etat.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour le Co-secrétariat  
Francette POPINEAU

